



# Horaires 2019

Mise à jour 5 septembre 2019

St-Pierre → Halifax NS			
Dep	Arr	# vol	jours
toute l'année 2019 sauf 25 novembre et 2 décembre			
11:00	11:30	PJ 1121	1-----
le 25 novembre et 2 décembre 2019			
12:00	12:30	PJ 1121	1-----
toute l'année sauf 25 décembre 2019			
14:30	15:00	PJ 1121	--3----
26 décembre 2019			
13:30	14:00	PJ 1121	---4---
jusqu'au 25 octobre 2019			
09:30	10:00	PJ 1121	----5--
à partir du 1er novembre 2019			
09:00	09:30	PJ 1121	----5--
toute l'année 2019			
17:00	17:30	PJ 1121	----7

Halifax NS → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 16 sept. 2019 sauf le 9 sept.			
15:00	17:15	PJ 1122	1-----
à partir du 9 septembre 2019 sauf 16 sept.			
14:00	16:15	PJ 1122	1-----
toute l'année sauf du 2 au 23 oct, 27 nov. et 25 déc.			
20:00	22:15	PJ 1122	--3----
du 2 au 23 octobre 2019			
20:30	22:45	PJ 1122	--3----
le 27 novembre 2019			
17:30	19:45	PJ 1122	--3----
26 décembre 2019			
15:00	17:15	PJ 1122	---4---
toute l'année 2019			
12:30	14:45	PJ 1122	----5--
toute l'année 2019 sauf du 6 au 20 octobre			
20:00	22:15	PJ 1122	-----7
du 6 au 20 octobre 2019			
21:00	23:15	PJ 1122	-----7

St-Pierre → Îles de la Madeleine			
Dep	Arr	# vol	jours
du 8 juillet au 23 août 2019			
11:30	11:40	PJ 7145	1---5--

Îles de la Madeleine → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
du 8 juillet au 23 août 2019			
12:30	14:40	PJ 7146	1---5--

St-Pierre → Paris (CDG)			
Dep	Arr	# vol	jours
du 25 juin au 3 septembre 2019			
10:30	20:05	PJ 638	-2-----
le 11 septembre 2019			
14:00	23:35	PJ 638	--3----

Paris (CDG) → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
du 24 juin au 9 septembre 2019			
16:00	18:30	PJ 637	1-----

St-Pierre → Montréal QC			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 5 octobre 2019			
13:00	14:25	PJ 1123	-----6-
du 12 au 26 octobre 2019			
15:30	16:55	PJ 1123	-----6-
le 2 novembre 2019			
15:00	16:25	PJ 1123	-----6-
à partir du 9 novembre 2019			
14:00	15:25	PJ 1123	-----6-
jusqu'au 19 septembre 2019			
13:00	14:25	PJ 1123	---4---

Montréal QC → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 5 octobre 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	-----6-
du 12 au 26 octobre 2019			
19:00	23:45	PJ 1124	-----6-
le 2 novembre 2019			
18:30	23:15	PJ 1124	-----6-
à partir du 9 novembre 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	-----6-
jusqu'au 19 septembre 2019			
17:30	22:15	PJ 1124	---4---

St-Pierre → St-John's NL			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 03 septembre 2019			
12:00	12:15	PJ 1128	-2-----
à partir du 10 septembre 2019 sauf 19 novembre			
09:30	09:45	PJ 1128	-2-----
20 novembre 2019			
09:30	09:45	PJ 1128	--3----
toute l'année 2019			
17:00	17:15	PJ 1128	----5--
toute l'année			
13:30	13:45	PJ 1128	-----7

St-John's NL → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
jusqu'au 03 septembre 2019			
13:00	14:15	PJ 1127	-2-----
à partir du 10 septembre 2019 sauf 19 novembre			
10:30	11:45	PJ 1127	-2-----
20 novembre 2019			
10:30	11:45	PJ 1127	--3----
toute l'année 2019			
18:00	19:15	PJ 1127	----5--
toute l'année			
14:30	15:45	PJ 1127	-----7

Jours/Days						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7

Inter-îles / domestic			
St-Pierre → Miquelon			
Dep	Arr	# vol	jours
08:30	08:45	830	1 2 3 4 5 --
09:00	09:15	900	1 - 3 4 ---
10:00	10:15	1000	-----6-
10:30	10:45	1030	-----6-
15:30	15:45	1530	1 - 3 4 - 6-
16:00	16:15	1600	1 2 3 4 5 6-

Miquelon → St-Pierre			
Dep	Arr	# vol	jours
08:45	09:00	845	1-2-3-4-5--
09:15	09:30	915	1-3-4---
10:15	10:30	1015	-----6-
10:45	11:00	1045	-----6-
15:45	16:00	1545	1-3-4-6-
16:15	16:30	1615	123456-

## Info

Ces horaires sont sujets à changements sans préavis. Veuillez les vérifier auprès de votre agence de voyages ou de la compagnie avant de planifier votre déplacement.

**Important** : Air Saint-Pierre n'assume aucune responsabilité pour les correspondances en cas de changement de ses horaires. Aussi les passagers en correspondance (à l'aller ou au retour) sont donc fortement invités à se protéger en achetant au minimum un billet modifiable avec le transporteur tiers.

### Informations personnelles

Les Autorités Canadiennes et Françaises exigent des transporteurs internationaux, la transmission d'informations concernant l'identité (nationalité, lieu et date de naissance, numéro de passeport etc. ...) des passagers. Afin de faciliter les formalités, veuillez communiquer ces informations à votre agence de voyage ou à la compagnie au moment de la réservation.

Les conditions d'accès à Saint-Pierre et Miquelon varient selon la nationalité du voyageur. Tous les ressortissants de l'UE doivent être en possession d'un passeport ainsi que de leur AVE (autorisation de voyage électronique) indispensable au transit au Canada. Exception pour les ressortissants français et de l'UE sur les vols directs Paris-St-Pierre-Paris où la carte d'identité nationale est

acceptée. -- Les citoyens Canadiens : un passeport (séjours supérieurs à 90 jours) ou à défaut une pièce d'identité officielle avec photographie et preuve de nationalité canadienne (séjours inférieurs à 90 jours) -- Les autres passagers, enfants y compris, doivent obligatoirement présenter un passeport, avec ou sans visa, en fonction de leur nationalité. En cas de doute contactez le service de la Police aux Frontières tél : 508 41 15 55 - [accueil-spaf-975@interieur.gouv.fr](mailto:accueil-spaf-975@interieur.gouv.fr)

### Franchise de bagages

La franchise par passager est de un seul bagage de 23 kilos sur les vols directs depuis/vers Paris ainsi que tous les vols vers/ depuis le Canada y compris les vols en correspondance avec Air France à Montréal (à l'exception des passagers Air France Classe Affaire et Premium pour lesquels elle est de un bagage de 30 Kilos). Pour les vols à destination/ depuis les îles de la Madeleine (vols effectués avec le Cessna F406) la franchise/passagers est de 2 petits bagages d'un poids combiné de 23 kilos maxi. Tout bagage dépassant la franchise sera accepté en fonction de l'espace disponible et contre un supplément perçu au moment de l'enregistrement.

### Bagages perdus et endommagés

Air Saint-Pierre (PJ) ne pourra être tenue responsable, en cas de bagages manquants, endommagés ou retardés, que pour ceux ayant été enregistrés jusqu'à Saint-Pierre et dans les cas suivants uniquement :

- enregistrés aux comptoirs Air Saint-Pierre à St-John's (YYT), Halifax (YHZ), Montréal (YUL), Îles de la Madeleine (YGR) ;
- enregistrés aux comptoirs ASL à Paris (CDG) – Terminal 3 – pour les vols directs Paris/St-Pierre ;
- enregistrés aux comptoirs Air France (AF) (Paris et province) seulement pour les passagers voyageant avec un billet AF et/ou AF+PJ via Montréal avec FSP comme destination finale.

De plus les détériorations légères, marques, rayures, etc... constituent une usure normale et ne donneront lieu à aucun dédommagement. De même les bagages d'un poids unitaire supérieur à 23 kilos et les bagages, en mauvais état constaté lors de l'enregistrement, ne peuvent ouvrir droit à dédommagement, en cas de réclamation.

### Animaux

Une réservation auprès de la compagnie est obligatoire. Les animaux ne sont transportés en soute ou en cabine, qu'en nombre limité et en fonction de l'espace disponible. Les animaux n'entrent pas dans la franchise de bagages et des frais supplémentaires sont perçus pour leur transport. L'importation d'animaux à Saint-Pierre et Miquelon est strictement réglementée, veuillez contacter la compagnie à ce sujet ou visiter le site [www.airsaintpierre.com](http://www.airsaintpierre.com).

### Enregistrement

Les passagers doivent se présenter suffisamment tôt à l'enregistrement, la fermeture de ce dernier se faisant 30' avant le départ du vol à St-Pierre et aux Îles de la Madeleine, 45' à Halifax, 1h00 à St-John's et 1h30 à Montréal.